

Éditorial



Le Conseil Supérieur de l'Éducation dit :

NON !

Le ministre persiste ...

Dans sa séance du 2 avril, le **Conseil Supérieur** de l'Éducation, instance consultative, a rejeté les projets ministériels du « livret de compétences », du nouveau brevet et l'adaptation des programmes au socle commun des connaissances en langue vivante.

Les modifications des programmes du pôle sciences : mathématiques, SVT et physique- chimie ont subi le même sort.

Malgré **ces avis très majoritairement défavorables**, le ministre a néanmoins **décidé de signer l'arrêté** réformant les programmes d'enseignement.

Les autres programmes (technologie, français, histoire géographie, éducation civique, éducation musicale et arts plastiques) sont en cours de rédaction.

C'est donc un nouveau **passage en force** du ministre qui ose déclarer que ces textes ont été mis au point « dans le cadre d'un long processus de **concertation...** », c'est-à-dire un dialogue de sourds.

Visiblement, nous n'avons pas la même conception de la concertation.

Le **SNCL** (voir le bulletin national de mars 2007 : « la circulaire de rentrée ») a également dénoncé **ces projets qui n'amélioreront en rien le système éducatif mais contribueront à sa dégradation**, pour les élèves comme pour les enseignants.

Daniel JOUEN

Calendrier scolaire

Le SNCL a été reçu en audience à la Direction de l'Enseignement Scolaire à propos du calendrier scolaire national triennal .

Le SNCL a mis en cause un certain nombre de principes qui aboutissent à donner des jours de congés différents selon les académies.

Pour les **congés de printemps** de l'année scolaire en cours, la délégation du SNCL a demandé ce qui justifiait que les académies des zones A et C n'aient pas le **pont du 1^{er} mai** , attribué à la zone B.



La justification pédagogique d'accorder le pont du 1^{er} mai aux académies de la zone B, que nous partageons, nous paraît tout aussi justifié pour les académies des zones A et C qui ont deux jours de congés de moins.

Le **refus** du ministère repose sur l'argument suivant : l'article L521-1 du code de l'Éducation ne prévoit que **quatre périodes de petites vacances** :

- prolonger une période de vacances est réglementairement possible ;
- attribuer un pont hors vacances «reviendrait à créer» une cinquième période de congés et serait, pour le ministère, illégal .

Le ministère s'est dit surpris que le **SNCL** soit la **seule organisation à formuler cette demande**.

Pour tout dire, nous aussi!



Le SNCL a reformulé les propositions qu'il avait faites par courrier pour l'élaboration des calendriers à venir :

- prolonger un congé scolaire d'autant de journées qu'il inclut **de jours fériés** (cette solution favorisant l'étalement du trafic routier pendant la période de retour) ;
- dispenser **de la journée dite de solidarité** les académies dont un jour férié est inclus dans une période de congé scolaire ;
- retirer du code de l'Éducation la disposition qui limite à quatre le nombre de petites vacances, afin de pouvoir attribuer le même pont à toutes les académies.

Contribution de l'État pour l'enseignement privé

Le montant de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements privés du Secondaire placées sous contrat d'association a été fixé pour l'année scolaire 2006-2007 comme suit :

Lycées :



LGT	TAUX par élève (en euros)
Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 088,93
Classes du second cycle	429,18
Classes préparatoires littéraires	485,88
Classes préparatoires scientifiques	542,61
Classes du secteur tertiaire	426,39
Classes du secteur industriel	535,62
Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie	558
Sections de techniciens, supérieurs (secteur tertiaire)	530,01
Sections de techniciens supérieurs (secteur industriel)	636,42
Sections de techniciens supérieurs (secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie)	644,91



LYCEES PROFESSIONNELS	TAUX par élève (en euros)
4ème et 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion	465,96
SEGPA	884,19
Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 088,93
Classes du secteur tertiaire	540,84
Classes du secteur industriel	663,87
Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie	711,24

Le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Le délégué interministériel à l'orientation, Pierre LUNEL, qui avait reçu le SNCL, a remis son rapport au premier ministre le 27 mars dernier.

Pour son auteur, ce schéma se situe au cœur de deux enjeux :

- L'emploi des jeunes;
- L'égalité des chances.



Le « schéma » propose donc de rapprocher la formation de l'emploi et invite « à élargir la connaissance des métiers pour susciter des vocations, donner des envies, pour que des possibilités réelles de poursuites d'études ou d'insertion soient acquises à la fin de l'enseignement obligatoire ».

Le schéma proposé s'organise en quatre axes :

- Une orientation continue et personnalisée pour qualifier tous les jeunes ;
- Une orientation active vers l'enseignement supérieur préparant à l'emploi ;
- Une coordination nationale, régionale et locale forte pour l'information, l'orientation et l'insertion ;
- Une mobilisation nécessaire de tous les acteurs.

Ainsi sont proposées vingt-huit mesures qui concernent les collèges (pour quatre d'entre elles), les lycées et l'enseignement supérieur, et quatre préconisations uniquement axées sur le Supérieur.



Si ce schéma présente des pistes de réflexions et des propositions intéressantes, il laisse aussi planer plusieurs zones d'ombre et d'interrogations.

Certaines mesures, qui confirment des dispositifs déjà en application, sont pour le SNCL inacceptables.

D'autres, en revanche, correspondent à certaines de nos demandes.



Une analyse plus détaillée sera publiée dans le bulletin national de mai.